Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260630-DE11_300626-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**	**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 JUIN 2026**
Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Procuration(s) : 3 Date convocation : 26 juin 2026	**L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, BARON Hélène, JAN Hervé, ROBILLARD Joana, DONARD Georges, JACOB Claude, NICLAS Marylène, HARNOIS Valérie, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, TASSE Mickaël, POIRIER Régis, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, ARZUR Lorène, MADEC Gwendal.
Absent(s) excusé(s) (pouvoir à) : CABEDOCHE Fabrice (GUERNEVÉ Michel), PENVERN Anne-Laure (HARNOIS Valérie), GODEC Sébastien (ROBILLARD Joana).
Secrétaire de séance : POIRIER Régis.

OBJET : AVENANT AU LOT N°5 « CLOISONNEMENT ISOLATION » DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU SOUS-SOL DE L'ANCIEN COUVENT

(Délibération n°2026.04.52)

EXPOSÉ :

La réhabilitation du sous-sol de l'ancien couvent consiste à aménager une salle de réunions et une salle de pause pour les salariés du GAB 56 (groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan).

Pour rappel, l'aile ouest de l'ancien couvent (rez-de-chaussée et étages) a été réhabilitée en bureaux en 2021/2022. Le GAB 56 est locataire des locaux depuis le 1er avril 2022.

Le GAB 56 utilise régulièrement les salles de la mairie pour ses réunions de travail. Cette solution n'étant que provisoire, dans l'attente d'aménager les salles dédiées dans le sous-sol de l'ancien couvent.

Il est proposé un avenant au lot n°5 « cloisonnement isolation » pour les motifs suivants :
- menuiseries en cloisons sèches ;
- enduit plâtre ;
- gaines et coffres.

Montant de la modification et nouveau montant du marché

Marché initial	HT		9 273,63 €	
modification 01	***HT***	***(devis 205)***	***1 256,53 €***	
Total modification	HT		1 256,53 €	13,55%
Nouveau marché	**HT**		**10 530,16 €**	
	TVA	**20%**	**2 106,03 €**	
	TTC		**12 636,19 €**	

Le nouveau total du marché (tous lots compris) est désormais de 135 307,22 € HT.
GMVA finance l'opération à hauteur de 44,34% avec une subvention de 60 000 € dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des communes.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260630-DE11_300626-DE

Locqueltas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de de la commande publique, et notamment les articles L. 2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-9 ;

VU la délibération n°2024.10.56 du conseil municipal en date du 28 octobre 2024, attribuant les lots n°1 à 8 dans le cadre de la réhabilitation du sous-sol de l'ancien couvent ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (l'augmentation dépasse 5% du montant initial) ;

CONSIDERANT la nécessité de l'avenant pour les motifs exposés ;

DECISION :

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **l'unanimité à :**

Article 1 : **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au lot n°5 « cloisons isolations » du marché de travaux relatif à la réhabilitation du sous-sol de l'ancien couvent, tel que présenté.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires, et les subventions à percevoir pour cette opération, seront inscrits au budget de la commune pour l'année 2026.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.